

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 24 Octobre 2019
Délibération n°20191024_09

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 52

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

Votants : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Bail MSP Aunac-sur-Charente : modification de la formule de révision des loyers et neutralisation de la révision au 1^{er} septembre 2019

Le jeudi 24 octobre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de XAMBES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - BONNET Franck BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

GIRAUD-BERNARD Éric représenté par son suppléant MORANGE Alain

BEAU Nathalie : pouvoir à BOIREAUD Philippe
COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier
ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent
POTEL Maryse : pouvoir à VINCENT Gérard

FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - PELLETIER Dominique - EDRIK Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BOURIN Michel - DE LUSTRAC Jean-Marc.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - SOULET Marily - PREVAUTEL Caroline - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : Bail MSP Aunac-sur-Charente : modification de la formule de révision des loyers et neutralisation de la révision au 1^{er} septembre 2019

Vu le bail professionnel signé entre la communauté de communes Cœur de Charente et la SCM Maison de santé d'Aunac le 15 octobre 2018 avec effet au 1^{er} septembre 2018,

Vu les réserves formulées, le 10/10/2019, par le locataire sur la formule de révision des loyers,

Monsieur le Président rappelle que compte tenu de l'inadéquation de la formule de révision retenue initialement, il est proposé de faire référence à l'indice des baux d'habitation, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Par ailleurs, suite aux désagréments rencontrés par les occupants durant la 1^{ère} année de mise en service de la MSP d'Aunac-sur-Charente (infiltrations d'eau en raison d'une erreur de mise en œuvre de l'installation de chauffage), Monsieur le Président propose de neutraliser la révision de loyer du 1^{er} septembre 2019.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- ***D'AUTORISER le Président à faire application de l'indice de révision de loyers des baux d'habitation concernant le bail précité ;***
- ***D'AUTORISER le Président à neutraliser la révision du loyer pour 2019, tel que précité.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS**

